



Instructions pour le Formulaire 2290(FR)

(Rév. juillet 2006)

Déclaration d'Impôt sur l'Utilisation des Véhicules Lourds sur les Routes

Les sections auxquelles il est fait référence ci-dessous correspondent au Code Fédéral des Revenus Fiscaux sauf si indiqué autrement.

Contenu	Page
Quoi de Neuf	1
Rappel	1
But du Formulaire	1
Qui Doit Déclarer?	2
Véhicules immatriculés au nom de deux personnes	2
Concessionnaires	2
Véhicules d'occasion	2
Véhicules forestiers	2
Véhicules Assujettis à l'Impôt	2
Quand Faut-Il Produire le Formulaire?	3
Pénalités et Intérêts	3
Pour Commencer	3
Numéro d'Identification d'Employeur (EIN)	4
Numéro d'Identification du Véhicule (VIN)	4
Poids Brut Imposable	4
Nom et Adresse	4
Partie I. Calculer l'Impôt	5
Ligne 2. Calcul de l'Impôt	5
Ligne 3. Impôt Supplémentaire Résultant d'une Augmentation du Poids Brut Imposable	5
Ligne 5. Crédits	5
Partie II. Déclaration en Vue d'une Suspension de l'Imposition	6
Ligne 7 à Ligne 9	6
Ventes	6
Véhicules dont l'Imposition a été Suspendue et qui Dépassent la Limitation des Miles Disponibles pour Utilisation	6
Véhicules Agricoles	6
Comment Payer l'Impôt	6
Comment Effectuer Votre Paiement	7
Annexe 1 du Formulaire 2290(FR)	7
Tiers Autorisé	7
Signature	8
Où Produire la Déclaration	8
Tenue de Registres	8
Comment Obtenir des Formulaires et des Publications	8
Centre de Renseignements Téléphoniques sur le Formulaire 2290(FR)	9
Problèmes Fiscaux Non Résolus	9
Notification sur la Loi sur la Confidentialité des Renseignements Fiscaux et la Loi Visant à Réduire les Formalités Administratives	9
Tables d'Impôt pour les Périodes Partielles	11

Instructions

Quoi de Neuf

Transmission par Voie Électronique (en Attente) pour Contribuables Déclarant 25 Véhicules ou plus

Les contribuables qui déclarent 25 véhicules ou plus sont obligés d'utiliser la transmission par voie électronique. L'IRS

(les services d'impôt sur le revenu) informera les contribuables quand le programme sera disponible. Continuez à produire le Formulaire 2290(FR) tel qu'il est décrit sous, **Où Produire la Déclaration** à la page 8.

Rappel

Suppression des Paiements par Acomptes Provisionnels

Vous devrez payer l'intégralité de l'impôt au moment où vous produirez votre Formulaire 2290(FR). La possibilité de payer par acomptes provisionnels a été supprimée.

Le Taux Réduit ne s'applique plus aux Véhicules Canadiens ou Mexicains

Le taux d'imposition réduit ne s'applique plus aux véhicules canadiens/mexicains. Les contribuables déclarant l'impôt sur des véhicules canadiens ou mexicains doivent se référer à la colonne (a) lorsqu'ils remplissent le **Calcul de l'Impôt** à la page 2 du Formulaire 2290(FR).

Crédit pour Véhicules Vendus pendant la Période Fiscale

Si vous vendez un véhicule pendant la période fiscale, vous pourrez réclamer un crédit à la ligne 5 de votre prochain Formulaire 2290(FR). Voir **Ligne 5. Crédits** à la page 5.

Impôt sur Véhicules d'Occasion Acquis pendant la Période Fiscale

Si vous acquérez un véhicule d'occasion pendant la période fiscale, vous calculez et payez l'impôt dû pour les mois de la période qui restent. Voir **Véhicules d'occasion**, à la page 2.

But du Formulaire

Servez-vous du **Formulaire 2290(FR)** pour:

- Calculer et payer l'impôt dû sur les véhicules à moteur ayant un poids brut imposable de 55,000 livres ou plus qui ont été utilisés sur les routes pendant la période fiscale.
- Calculer et payer l'impôt dû sur un véhicule pour lequel vous avez rempli une déclaration de suspension de l'imposition dans un Formulaire 2290(FR) précédent si, plus tard, ce véhicule a dépassé la limitation des miles disponibles pour utilisation pendant la période. Voir **Véhicules dont l'Imposition a été Suspendue et qui Dépassent la Limitation des Miles Disponibles pour Utilisation** à la page 6.
- Calculer et payer l'impôt dû si, pendant la période, le poids brut imposable d'un véhicule augmente et, par conséquent, si le véhicule figure dans une autre catégorie. Reportez-vous aux instructions pour la ligne 3 à la page 5.
- Réclamer une suspension de l'imposition lorsqu'on s'attend à ce que le véhicule soit utilisé sur 5,000 miles ou moins (7,500 miles ou moins pour les véhicules agricoles) pendant la période.
- Réclamer un crédit pour l'impôt payé sur les véhicules qui ont été détruits, volés ou qui ont été utilisés sur 5,000 miles ou moins (7,500 miles ou moins pour les véhicules agricoles).
- Déclarer l'acquisition d'un véhicule d'occasion assujéti à l'impôt dont on a suspendu le paiement des impôts.
- Calculer et payer l'impôt dû sur un véhicule d'occasion assujéti à l'impôt et qui a été acquis et utilisé pendant la période. Voir **Véhicules d'occasion**, ci-dessous.

Servez-vous de l'**Annexe 1 (Formulaire 2290(FR))** pour:

- Déclarer tous les véhicules dont vous faites la déclaration d'impôts (y compris une augmentation du poids brut imposable) et ceux dont vous déclarez la suspension de l'imposition selon sa catégorie et son numéro d'identification du véhicule (VIN).
- Prouver que vous avez payé l'impôt fédéral quand vous ferez immatriculer votre véhicule dans n'importe quel État des États-Unis. Servez-vous de la copie de l'Annexe 1 tamponnée qui vous a été envoyée par l'IRS à cette fin.

Servez-vous du **Formulaire 2290-V(FR)**, Bordereau de Versement, pour accompagner votre chèque ou mandat-poste. Le Formulaire 2290-V(FR) est utilisé pour que votre compte soit crédité du paiement de l'impôt sur l'utilisation des véhicules lourds sur les routes.

Qui Doit Déclarer?

Vous devez produire le Formulaire 2290(FR) et l'Annexe 1 pour la période allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 si un véhicule à moteur assujéti à l'impôt et utilisé sur les routes (dont la définition se trouve sur cette page-ci) est immatriculé, ou tenu d'être immatriculé, à votre nom selon la loi de l'État, du district fédéral du Columbia, du Canada, ou du Mexique lors de sa première utilisation pendant la période et que le véhicule a un poids brut imposable de 55,000 livres ou plus. Rapportez-vous aux exemples sous le titre, **Quand Faut-Il Produire le Formulaire?** à la page 3.

Vous pouvez être une personne physique, une société à responsabilité limitée (également connu sous le sigle LLC en anglais), une société anonyme, une société en nom collectif, ou n'importe quel autre établissement ou entité (y compris ceux qui sont à but non lucratif, caritatifs, scolaires, etc.).

Véhicules immatriculés au nom de deux personnes. Si un véhicule assujéti à l'impôt est immatriculé non seulement au nom du propriétaire, mais aussi au nom d'une autre personne, le propriétaire est passible de l'impôt. Cette règle s'applique aussi à l'immatriculation au nom de deux personnes d'un véhicule loué à bail.

Concessionnaires. N'importe quel véhicule dont l'utilisation est autorisée par une plaque ou un permis de concessionnaire est considéré comme étant immatriculé au nom du concessionnaire.

Véhicules d'occasion. Si vous acquérez et faites immatriculer à votre nom un véhicule d'occasion assujéti à l'impôt, ou si vous êtes tenu de le faire immatriculer, pendant la période fiscale, vous devez fournir les preuves que vous avez utilisé le véhicule ou les preuves d'une suspension de l'imposition pendant la période qui précède l'immatriculation du véhicule à votre nom, prenant soin d'en tenir des registres suffisants. Ces preuves peuvent être une déclaration écrite signée et datée par la personne (ou le concessionnaire) à qui vous avez acheté le véhicule.



Si le véhicule a été utilisé pour la première fois pendant la période fiscale tout en étant immatriculé au nom du propriétaire précédent, ce dernier n'est redevable de l'impôt que pour les mois où il a utilisé le véhicule. Vous êtes redevable de l'impôt pour les mois de la période fiscale qui restent si vous utilisez le véhicule sur les routes publiques. Vous devez produire le Formulaire 2290(FR) et payer l'impôt au plus tard le dernier jour du mois qui suit le mois où vous utilisez le véhicule. Voir Ligne 2. Calcul de l'impôt à la page 5.

Si le propriétaire précédent ne paie pas l'impôt et si vous utilisez le véhicule avant que la période fiscale ne prenne fin, vous êtes aussi redevable de l'impôt dû dans son intégralité, dont les impôts qui restent impayés par le propriétaire précédent, pour toute la période fiscale. Dans ce cas-là, vous devez produire le Formulaire 2290(FR) et payer l'impôt au plus tard le dernier jour du mois après le mois où l'IRS vous avise de l'impôt qui reste impayé par le propriétaire précédent.

Véhicules forestiers. Un véhicule est classifié comme véhicule forestier si:

1. Le véhicule est utilisé exclusivement pendant la période fiscale pour transporter des produits qui ont été récoltés d'une forêt,

2. Les produits sont transportés d'un endroit à un autre dans la forêt, et

3. Le véhicule est immatriculé comme véhicule à moteur utilisé sur les routes pour transporter des produits récoltés d'une forêt en vertu des lois de l'État dans lequel le véhicule est, ou est tenu d'être, immatriculé. Le véhicule n'est tenu de porter aucune plaque d'immatriculation particulière, ou autre plaque particulière, indiquant son utilisation dans le transport de produits récoltés, pour qu'il soit considéré comme véhicule forestier.

Parmi les produits qui sont collectés du terrain boisé, il peut y avoir du bois brut qui a été transformé par sciage, et pour usage commercial, en bois de charpente, ou qui a été transformé en copeaux, ou encore transformé par d'autres opérations de scierie, si la transformation du bois a lieu avant qu'il soit transporté du terrain boisé.



*Les véhicules forestiers sont imposés à taux réduit. Voir **Véhicules forestiers** à la page 5.*

Véhicules Assujéti à l'Impôt

Les véhicules à moteur utilisés sur les routes qui ont un poids brut imposable de 55,000 livres ou plus sont assujéti à l'impôt.

Un *véhicule à moteur utilisé sur les routes* désigne n'importe quel véhicule autopropulsé qui a été conçu pour transporter un chargement sur les routes publiques des États-Unis, qu'il ait été conçu ou non pour remplir d'autres fonctions. Parmi les véhicules qui sont conçus pour transporter un chargement sur les routes publiques figurent les camions, les camions tracteur, et les autobus. En règle générale, les fourgons, les fourgonnettes, les camionnettes, et les véhicules similaires ne sont pas assujéti à cet impôt parce qu'ils ont un poids brut imposable inférieur à 55,000 livres.

Un *véhicule* se compose d'un châssis, ou d'un châssis et d'une carrosserie, mais le chargement n'y est pas compris. Il importe peu que le véhicule soit conçu pour remplir une fonction de transport sur les routes qui ne vise qu'un genre particulier de chargement, tel que les passagers, les meubles, et les effets personnels (par exemple, ceux qui se trouvent dans une maison, un bureau, ou une remorque utilitaire), ou qui ne vise qu'un genre particulier de cargaison, de marchandises, de provisions, ou de matériaux particuliers. Il importe peu que la machinerie ou l'équipement soit conçu spécialement (et monté de façon permanente) pour accomplir une tâche qui n'a rien à voir avec le transport sur les routes, à l'exception de l'utilisation qui est abordée ci-dessous. Voir **Véhicules qui ne sont pas considérés comme véhicules à moteur utilisés sur les routes** à la page 3.

L'*utilisation* veut dire l'utilisation d'un véhicule au moyen de la puissance que produit son propre moteur sur une route publique quelconque des États-Unis.

Une *route publique* est une route, une rue, ou un chemin quelconque des États-Unis qui n'est pas une voie privée. Cette définition comprend les routes fédérales et municipales, ainsi que les routes d'État et de comté.

Exemptions. Pour être exonéré de l'impôt, un véhicule à moteur utilisé sur les routes doit être utilisé directement par:

- Le gouvernement fédéral des États-Unis,
- Le district fédéral de Columbia,
- Un gouvernement local ou de l'État,
- La Croix-Rouge nationale,
- Une brigade volontaire de sapeurs-pompiers, une association d'ambulances, ou une équipe d'auxiliaires médicaux à but non lucratif,
- Un gouvernement tribal des indiens d'Amérique, mais seulement si l'utilisation du véhicule est dans le cadre de l'exercice d'une fonction essentielle du gouvernement tribal, ou
- Une entité gouvernementale de transport en commun si telle entité a été créée selon une loi qui lui accorde certains pouvoirs qu'exercerait normalement l'État.

La machinerie mobile est, elle aussi, exempte d'impôt si elle remplit les spécifications relatives à un châssis comme il est

décrit à l'article 1 de **Véhicules qui ne sont pas considérés comme véhicules à moteur utilisés sur les routes** ci-dessous.

Véhicules qui ne sont pas considérés comme véhicules à moteur utilisés sur les routes. Généralement, les véhicules suivants ne sont pas considérés comme des véhicules à moteur utilisés sur les routes.

1. La machinerie mobile qui a été conçue spécialement pour des fonctions qui n'ont rien à voir avec le transport.

Un véhicule autopropulsé n'est pas considéré comme un véhicule utilisé sur les routes s'il se compose d'un châssis:

a. Sur lequel est monté de la machinerie ou de l'équipement qui sert à remplir certaines fonctions (construction, fabrication, forage ou perçage, exploitation minière, boisage, traitement ou transformation, agriculture, ou des opérations de la sorte) si l'utilisation de la machinerie ou de l'équipement n'a rien à voir avec le transport sur les, ou hors des, routes, et

b. Qui a été conçu spécialement pour ne servir que d'un support mobile (et d'une source de puissance, si applicable) de la machinerie ou de l'équipement, que la machinerie ou l'équipement soient en marche ou non, et

c. Qui, en raison de sa conception spéciale, ne peut pas servir à transporter n'importe quel autre chargement, sans que des modifications structurelles importantes y soient faites.

2. Les véhicules qui ont été conçus pour le transport hors route. Un véhicule ne sera pas considéré comme véhicule utilisé sur les routes si celui-ci a été spécialement conçu pour servir principalement à transporter un genre particulier de chargement ailleurs que sur les routes publiques et, en raison de cette conception spéciale, la capacité du véhicule à transporter un chargement sur une route publique est considérablement limitée ou diminuée.

Pour faire cette détermination, vous pouvez prendre en considération les dimensions du véhicule, ainsi que si le véhicule est soumis à des conditions requises relatives à la délivrance d'un permis ou à la sécurité, et s'il peut rouler à au moins 25 miles à l'heure. Le fait que le véhicule puisse transporter des chargements plus lourds hors des routes qu'il lui est permis de transporter sur les routes est sans incidence.

3. Les remorques qui ne sont pas utilisées pour le transport et les semi-remorques. Une remorque ou semi-remorque ne sera pas considérée comme un véhicule utilisé sur les routes si elle est conçue spécialement pour faire fonction d'abri clos et stationnaire qui est destiné à être utilisé hors des routes. Par exemple, une remorque qui ne peut servir que d'un bureau d'une opération de construction hors route n'est pas considérée comme un véhicule utilisé sur les routes.

Quand Faut-Il Produire le Formulaire?

Le Formulaire 2290(FR) doit être produit pour chaque mois où un véhicule assujéti à l'impôt est utilisé sur les routes pour la première fois pendant la période actuelle. La période actuelle commence le 1er juillet 2006 et se termine le 30 juin 2007. Le Formulaire 2290(FR) doit être produit au plus tard le dernier jour du mois qui suit le mois de la première utilisation dudit véhicule (comme l'indique le tableau ci-dessous). Les règles visant la production du formulaire s'appliquent à vous, que vous payiez l'impôt ou en fassiez la déclaration de suspension. Les exemples suivants expliquent ces règles.

Exemple. Le 1er juillet 2006, Jean utilise un véhicule assujéti à l'impôt. Jean doit produire le Formulaire 2290(FR) au plus tard le 31 août 2006, pour la période allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007. Pour calculer l'impôt, Jean se servirait des montants indiqués sur le Formulaire 2290(FR), page 2, colonne (1).

Exemple, continuation. Le 3 janvier 2007, Jean achète un véhicule neuf assujéti à l'impôt. Il est requis que le véhicule soit immatriculé à son nom. Il utilise le véhicule pour la première fois en janvier. Jean doit produire un autre Formulaire 2290(FR) déclarant le véhicule neuf au plus tard le 28 février 2007, pour la période allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007. Pour calculer l'impôt, Jean se servirait de la *Table 1* à la page 11 de ces instructions.

SI pendant cette période, le véhicule est utilisé pour la première fois au mois de...	ALORS, produisez le Formulaire 2290(FR) et effectuez votre paiement au plus tard le... ¹	et inscrivez cette date sur la ligne 1 du Formulaire 2290(FR)
juillet	31 août	200607
août	30 septembre	200608
septembre	31 octobre	200609
octobre	30 novembre	200610
novembre	31 décembre	200611
décembre	31 janvier	200612
janvier	28 février	200701
février	31 mars	200702
mars	30 avril	200703
avril	31 mai	200704
mai	30 juin	200705
juin	31 juillet	200706

¹ Produisez la déclaration au plus tard à cette date, quelle que soit la date butoir pour l'immatriculation du véhicule.

Avis. Si une date butoir quelle qu'elle soit pour produire ce formulaire tombe un samedi, un dimanche, ou un jour férié légal, produisez-le le prochain jour ouvrable.

Délai supplémentaire pour produire le formulaire. Vous pouvez demander un délai supplémentaire pour produire ce formulaire en écrivant à l'Internal Revenue Service Center, Cincinnati, OH 45999-0031. Dans votre correspondance, vous devez expliquer clairement la cause du retard. A l'exception des contribuables qui vivent à l'étranger, le délai supplémentaire ne peut dépasser six mois. Un délai supplémentaire pour produire le formulaire ne prolonge pas le délai prévu pour payer l'impôt. Si vous souhaitez un délai supplémentaire pour payer l'impôt dû, vous devez le demander séparément.

Pénalités et Intérêts

Selon la loi, les contribuables qui ne produisent pas de déclaration quand ils sont tenus de le faire, ou qui omettent de payer l'impôt dans les délais prévus, seront passibles d'une pénalité. La loi prévoit aussi des pénalités pour production de déclaration d'impôts fausse ou frauduleuse. Ces pénalités sont imposées en sus des intérêts courus sur les paiements qui ont été effectués après la date limite. La pénalité pour produire une déclaration après la date limite ou payer l'impôt après la date limite ne vous sera pas imposée si vous pouvez montrer une cause raisonnable justifiant la production (ou le paiement) tardive. Si vous produisez le formulaire après la date limite, joignez une explication à la déclaration d'impôt pour confirmer la cause raisonnable.

Instructions Spécifiques

Pour Commencer

Pour remplir le Formulaire 2290(FR), vous devrez avoir les renseignements suivants sous la main:

1. Le numéro d'identification de votre employeur (également connu sous le sigle *EIN* en anglais). Il faut que vous ayez un *EIN* pour produire le Formulaire 2290(FR). Vous ne pouvez pas vous servir de votre numéro de sécurité sociale.

2. Le numéro d'identification du chaque véhicule (également connu sous le sigle *VIN* en anglais).

3. Le poids brut imposable de chaque véhicule pour déterminer sa catégorie.

Numéro d'Identification d'Employeur (EIN)

Si le numéro d'identification d'employeur (EIN) indiqué sur l'étiquette pré-imprimée est inexact ou si vous avez reçu un Form 2290 (en anglais) sans étiquette pré-imprimée, inscrivez le numéro correct. Si vous n'avez pas d'EIN, vous pouvez en faire la demande en ligne (au moyen d'un ordinateur) et vous en servir immédiatement pour produire une déclaration ou effectuer un paiement. Visitez la page Web de l'IRS à www.irs.gov/businesses et cliquez sur le lien "Employer ID Numbers" (Numéros d'Identification d'Employeur), sous "Business Topics" (Thèmes Commerciaux), en anglais. Vous pouvez aussi faire la demande d'un EIN en appelant au 1-800-829-4933, ou vous pouvez envoyer le Form SS-4, *Application for Employer Identification Number* (Demande de Numéro d'Identification d'Employeur), en anglais, par télécopie (fax) ou par la poste à l'IRS pour en faire la demande.

Numéro d'Identification du Véhicule (VIN)

Le numéro d'identification du véhicule (également connu sous le sigle VIN en anglais) de votre véhicule se trouve sur le certificat d'immatriculation, le titre de propriété, ou sur le véhicule lui-même. Le VIN est constitué d'une combinaison de 17 chiffres et lettres (19 chiffres et lettres pour les véhicules qui ont été fabriqués avant 1988). Ne manquez pas de vous servir du VIN attribué au véhicule et non pas de celui attribué à la remorque.

Poids Brut Imposable

Le poids brut imposable d'un véhicule (sauf autobus) est le total:

1. Du poids réel (sans charge) du véhicule qui est complètement prêt à être mis en service,
2. Du poids réel (sans charge) d'une remorque ou semi-remorque quelconque qui est complètement prête à être mise en service et qui est utilisée, de façon habituelle, conjointement avec le véhicule mentionné plus haut dans 1, et
3. Du poids de la charge maximale que transporte le véhicule de façon habituelle et que transportent des remorques ou semi-remorques, quelles qu'elles soient, qui sont utilisées, de façon habituelle, conjointement avec ledit véhicule.

Le *poids réel sans charge* du véhicule est le poids du véhicule lorsqu'il est vide (tare).

Il est considéré qu'une remorque ou semi-remorque est utilisée habituellement en relation avec un véhicule si celui-ci est muni d'un appareil servant à tirer la remorque ou semi-remorque.

Un véhicule *est complètement prêt* à être mis en service lorsqu'il a: une carrosserie (peu importe qu'elle ait été conçue ou non pour transporter des chargements; une bétonnière, par exemple); tous les accessoires nécessaires, tout l'appareillage, qu'il soit fixe ou transporté dessus, qui est nécessaire à son fonctionnement ou à son entretien; et d'amples réserves de carburant, d'huile, et d'eau. L'expression ne comprend pas le conducteur; un appareillage quelconque (à l'exclusion de la carrosserie) monté sur ou fixé au véhicule et qui s'emploie dans la manutention, la protection et la préservation des marchandises transportées. Elle ne comprend non plus aucun équipement spécial (tel qu'un compresseur à air, une grue, ou un équipement qui a été conçu expressément pour être employé dans les gisements de pétrole).

Autobus

Le poids brut imposable d'un autobus est son poids réel (sans sa charge) complètement prêt à être mis en service, avec en plus 150 livres pour chaque siège destiné au conducteur et aux passagers.

Détermination du Poids Brut Imposable



Le poids que vous avez déclaré au moment de faire immatriculer le véhicule dans un État pourrait avoir un effet sur le poids brut imposable employé pour calculer votre impôt dû.

Immatriculation dans un État par poids brut imposable spécifique. Si le véhicule est immatriculé dans un État qui exige une déclaration du poids brut en quantités spécifiques, y compris l'immatriculation proportionnelle ou dont les frais ont été calculés au prorata, ou le paiement d'autres impôts ou frais quels qu'ils soient, alors le poids brut imposable du véhicule doit être égal, au moins, au poids brut maximum déclaré pour le véhicule dans un État quelconque. Si le véhicule est une remorque-tracteur ou une combinaison camion/remorque, son poids brut imposable doit être égal, au moins, au poids brut maximum combiné que vous avez déclaré dans tel État.

Immatriculation dans un État par catégorie de poids brut. Si le véhicule est immatriculé dans un État qui exige que les véhicules soient immatriculés en fonction de leur poids brut, et si le véhicule n'est immatriculé dans aucun État qui exige une déclaration du poids brut spécifique, le poids brut imposable du véhicule doit se placer dans la catégorie du poids brut la plus élevée pour laquelle le véhicule est immatriculé dans cet État.

Immatriculation dans un État par poids réel sans charge. Si le véhicule n'est immatriculé que dans un État (ou des États) où l'immatriculation est fonction du poids du véhicule sans charge quelconque, le poids brut imposable est le total des trois articles énumérés dans **Poids Brut Imposable**, ci-dessus.

Permis spéciaux. Quand vous déterminez le poids brut imposable d'un véhicule, ne tenez pas compte des poids qui ont été déclarés afin d'obtenir des permis spéciaux permettant de voyager provisoirement aux États-Unis. Ceux-ci sont des permis autorisant l'utilisation d'un véhicule:

1. Dans un État où il n'est pas immatriculé,
2. Ayant un poids qui dépasse la limitation du poids maximum d'un État, ou
3. Ayant un poids qui dépasse celui auquel il est immatriculé dans l'État.

Toutefois, les permis spéciaux pour voyager provisoirement aux États-Unis ne comprennent pas ceux qui ont été délivrés pour votre véhicule si la période que couvrent ces permis dépasse 60 jours ou (si délivrés au mois) deux mois pendant une année fiscale.

Nom et Adresse

Chaque fois que vous produisez le Formulaire 2290(FR), écrivez votre nom et adresse. Incluez le numéro d'appartement, de pièce, ou d'autre local d'habitation après avoir inscrit l'adresse. Pour toutes les périodes qui suivent, l'IRS (services d'impôts sur le revenu) vous enverra un dépliant incluant le Form 2290 (*Package 2290*), en anglais, sur lequel ces renseignements seront pré-imprimés. Si vous recevez le formulaire aux renseignements pré-imprimés, vérifiez que ces derniers soient corrects. Procédez à toutes corrections utiles, quelles qu'elles soient et, si vous avez changé d'adresse, cochez la case intitulée *Address change* (Changement d'adresse) sur le Form 2290, en anglais.



Vous pouvez produire le Formulaire 2290(FR) plutôt que le Form 2290 aux renseignements pré-imprimés que vous avez reçu par courrier postal. Voir **Comment Obtenir des Formulaires et des Publications** à la page 8 pour information sur la procédure à suivre pour commander.

Boîte postale. Si les services postaux ne distribuent pas de courrier à votre adresse de rue et que vous avez une boîte postale, indiquez le numéro de la boîte postale à la place de l'adresse de rue.

Adresse au Canada ou au Mexique. Si vous avez une adresse légale au Canada ou au Mexique, inscrivez les renseignements voulus selon l'ordre suivant: ville, province ou État, et pays. Inscrivez le code postal de la même manière qu'au Canada ou Mexique. Veuillez ne pas abrégier le nom du pays.

Déclaration finale. Si vous n'avez plus de véhicules à déclarer, produisez une déclaration finale. Cochez la case intitulée **Déclaration finale** sur le Formulaire 2290(FR), signez la déclaration, et envoyez-la à l'IRS. Ces derniers cesseront de vous envoyer le Formulaire 2290(FR).

Partie I. Calculer l'Impôt

Ligne 2. Calcul de l'Impôt

Pour calculer l'impôt à la ligne 2, remplissez la section **Calcul de l'Impôt** à la page 2 du Formulaire 2290(FR).

Colonne 1 — Impôt annuel. Servez-vous des montants d'impôt se trouvant dans la colonne 1(a) pour un véhicule quelconque utilisé au mois de juillet.

Véhicules forestiers. Servez-vous des montants d'impôts se trouvant dans la colonne 1(b) pour les véhicules forestiers qui ont été utilisés au mois de juillet. Pour davantage de renseignements sur ces véhicules, voir la page 2.

Colonne 2 — Impôt d'une période partielle. Si le véhicule est utilisé pour la première fois après le mois de juillet, l'impôt est basé sur le nombre de mois de la période qui restent. Voir la *Table I* à la page 11 pour la table d'impôt aux périodes partielles. Inscrivez l'impôt dans la colonne 2(a) pour la catégorie correspondante.

 Vous devez calculer et payer l'impôt dû sur un véhicule d'occasion qui est assujéti à l'impôt et qui a été acquis et utilisé pendant la période. Voir **Véhicules d'occasion** à la page 2.

Véhicules forestiers. Pour les véhicules forestiers, voir la *Table II* à la page 11 pour la table d'impôt aux périodes partielles. Inscrivez l'impôt dans la colonne 2(b) pour la catégorie correspondante.

Colonne 3 — Nombre de véhicules. Inscrivez le nombre de véhicules pour les catégories de **A** à **V** dans la colonne correspondante. Faites le total du nombre de véhicules dans les colonnes (3a) et (3b), catégories de **A** à **V**, et inscrivez le résultat sur la ligne réservée aux totaux dans la colonne 3. Pour la catégorie **W**, inscrivez le nombre de véhicules suspendus de l'imposition dans la colonne correspondante.

Colonne 4 — Montant de l'impôt. Multipliez le nombre total de vos véhicules par le montant d'impôt correspondant. Faites le total de tous les montants de chaque catégorie et inscrivez le résultat dans la colonne 4. Ensuite, faites le total des montants d'impôt dans la colonne 4 pour les catégories de **A** à **V**. Le chiffre qui en résulte sera le total de l'impôt.

Ligne 3. Impôt Supplémentaire Résultant d'une Augmentation du Poids Brut Imposable

Ne remplissez la ligne 3 que si le poids brut imposable d'un véhicule augmente pendant la période et, en conséquence, si le véhicule se place dans une catégorie différente. Par exemple, une augmentation de la charge maximale que transporte le véhicule habituellement peut changer le poids brut imposable.

Déclarez l'impôt supplémentaire pour le restant de la période sur le Formulaire 2290(FR), à la ligne 3. En haut du Formulaire 2290(FR), écrivez le mot "Amendée" et le mois où le poids brut imposable a augmenté. Produisez le Formulaire 2290(FR) et l'Annexe 1 au plus tard le dernier jour du mois qui suit le mois où le poids brut imposable a augmenté.

Calculez l'impôt supplémentaire sur le Formulaire 2290(FR) en vous servant de la grille de calcul suivante. Joignez une copie de la grille de calcul pour chaque véhicule en question.

1. Inscrivez le mois où le poids brut imposable a augmenté. Inscrivez le mois ici et à la ligne 1 du Formulaire 2290(FR) _____
2. De la ligne 2 du Formulaire 2290(FR), déterminez la nouvelle catégorie du poids brut imposable. Ensuite, allez à la page 11 de ces instructions, où se trouvent les tables d'impôt aux périodes partielles. Cherchez le mois où le poids brut imposable du véhicule a augmenté. Lisez la colonne du haut au bas de la page jusqu'à ce que vous repérez la nouvelle catégorie; le nouvel impôt se trouve là. Inscrivez le montant ici . . . \$ _____

3. A la page 11, cherchez l'impôt sous ce mois-là pour la catégorie qui a été déclarée auparavant. Inscrivez le montant ici \$ _____
4. Impôt supplémentaire. Soustrayez le montant indiqué sur la ligne 3 du montant se trouvant sur la ligne 2. Inscrivez l'impôt supplémentaire ici et aussi sur la ligne 3 du Formulaire 2290(FR) \$ _____



Si l'augmentation du poids brut imposable a lieu au mois de juillet après que vous ayez produit votre déclaration, servez-vous des montants à la page 2 du Formulaire 2290(FR) pour la nouvelle catégorie plutôt que de vous servir des tables d'impôt aux périodes partielles.

Ligne 5. Crédits

Ne remplissez la ligne 5 que si vous réclamez un crédit pour l'impôt payé sur un véhicule qui a été:

- Vendu,
- Détruit ou volé avant le 1er juin et qui n'a pas été utilisé pendant le reste de la période, ou
- Utilisé pendant la période précédente sur 5,000 miles ou moins (7,500 miles ou moins pour les véhicules agricoles).

Il n'est permis aucun crédit, impôt réduit, exemption d'impôt, ou bonification de trop-perçu (remboursement) pour une charge légère ou réduite occasionnelle ou une utilisation du véhicule qui a été interrompue ou changée.

Le montant réclamé à la ligne 5 ne peut pas dépasser le montant qui est déclaré à la ligne 4. Une quantité de crédit en excès, quelle qu'elle soit, doit être réclamée comme remboursement en se servant du Form 8849, *Claim for Refund of Excise Taxes*, (Réclamation du Remboursement des Droits d'Accise), et le Schedule 6, *Other Claims* (Autres Réclamations), tous les deux en anglais. Servez-vous également du Schedule 6 pour réclamer un trop-perçu attribuable à une erreur qui s'est glissée dans le calcul de l'impôt dû que vous avez déclaré auparavant dans le Formulaire 2290(FR). Voir **Quand faire une réclamation**, plus bas.

Renseignements à soumettre. Incluez une explication où sont détaillés les faits et les circonstances concernant chaque crédit que vous réclamez.

Pour chaque véhicule qui a été détruit, volé, ou vendu, incluez: le VIN, la date de l'accident, du vol ou de la vente, et le calcul dont vous avez fait usage pour parvenir au montant réclamé. Voir **Comment calculer le crédit**, ci-dessous. Un véhicule est considéré comme détruit lorsqu'il est abîmé par un accident ou autre événement fortuit à tel point qu'il n'est pas économiquement viable de le réparer ou de le reconstruire.

Comment calculer le crédit. Servez-vous des tables d'impôt aux périodes partielles à la page 11 et suivez les étapes ci-dessous.

1. Calculez le nombre de mois pendant lesquels vous avez utilisé le véhicule. Commencez à compter à partir du premier jour du mois de la période où le véhicule a été utilisé pour la première fois, jusqu'au dernier jour du mois où il a été détruit, volé, ou vendu.
2. Sur la table à la page 11, cherchez le nombre de mois pendant lesquels vous avez utilisé le véhicule. Les mois se trouvent entre parenthèses en haut de la table à côté de chaque mois.
3. Trouvez la catégorie du poids brut imposable du véhicule.
4. Trouvez l'endroit où la catégorie et les mois d'utilisation se croisent. Cela vous indiquera l'impôt pour la période partielle.
5. La différence entre l'impôt annuel et l'impôt pour la période partielle est le montant que vous pouvez réclamer comme crédit. Joignez cette feuille de calcul à la déclaration.

Véhicule utilisé pour moins de la limitation des miles disponibles pour utilisation. Si l'impôt a été payé pour une période fiscale sur un véhicule qui a été utilisé sur 5,000 miles ou moins (7,500 miles ou moins pour les véhicules agricoles), celui ou celle qui a payé l'impôt peut réclamer le crédit.

Quand faire une réclamation. Pour un véhicule qui a été détruit, volé ou vendu avant le 1er juin, un crédit pour impôt payé peut être déclaré sur le prochain Formulaire 2290(FR) que vous produirez ou une bonification de trop-perçu (remboursement) peut être déclarée sur le Formulaire 8849, en anglais.

Pour un véhicule qui a été utilisé pendant la période sur 5,000 miles ou moins (7,500 miles ou moins pour les véhicules agricoles), un crédit pour impôt payé peut être déclaré sur le premier Formulaire 2290(FR) que vous produirez pour la période suivante. De même, une bonification de trop-perçu ne peut être déclarée sur le Formulaire 8849 (en anglais) qu'à la fin de la période fiscale pour le Formulaire 2290(FR). Par exemple, si l'impôt a été payé pour la période allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007, pour un véhicule qui a été utilisé sur 5,000 miles ou moins pendant la période, un crédit sur le Formulaire 2290(FR) (ou bonification de trop-perçu sur le Formulaire 8849, en anglais) ne peut être déclaré qu'après le 30 juin 2007.

Partie II. Déclaration en Vue d'une Suspension de l'Imposition

Ligne 7

Si vous ne vous attendez pas à ce qu'un quelconque véhicule dépasse la limitation des miles disponibles pour utilisation pendant une période fiscale, remplissez la ligne 7 pour en suspendre l'imposition.

Vous devez aussi:

- Inscrire dans la colonne (3) de la catégorie **W** à la page 2 du Formulaire 2290(FR) le nombre total des véhicules dont l'imposition a été suspendue et
- Répertorier dans la Partie II de l'Annexe 1 tous les véhicules dont l'imposition est suspendue. Voir les instructions pour l'Annexe 1 à la page 7.

Ligne 8

Si un véhicule quelconque que vous avez inclus dans la liste de véhicules dont l'imposition a été suspendue pendant la période précédente a dépassé la limitation de miles disponibles, cochez la case sur la ligne 8a et inscrivez le VIN du véhicule sur la ligne 8b. Joignez une feuille à part, le cas échéant.

Ligne 9

Si, pendant la période fiscale précédente, la ligne 7 du Formulaire 2290(FR) a été remplie et les véhicules dont l'imposition a été suspendue ont été vendus ou autrement transférés, remplissez la ligne 9.

Ventes

Si vous vendez un véhicule alors qu'il est suspendu de l'imposition, vous devez remettre à l'acheteur une déclaration écrite qui montre le nom, l'adresse, et le EIN du vendeur; le VIN du véhicule; la date de la vente; la lecture de l'odomètre au début de la période; la lecture de l'odomètre lors de la vente; et le nom, l'adresse, et le EIN de l'acheteur. Ce dernier doit joindre la déclaration écrite au Formulaire 2290(FR) et produire le tout au plus tard le dernier jour du mois qui suit le mois où le véhicule a été acheté.

Si, après la vente, l'utilisation du véhicule dépasse la limitation de miles disponibles (y compris le nombre total de miles parcourus qui a été déclarés par l'ancien propriétaire) pendant la période fiscale, et si l'ancien propriétaire a fourni la déclaration écrite voulue, le nouveau propriétaire est redevable de l'impôt sur le véhicule. Si l'ancien propriétaire n'a pas fourni la déclaration écrite voulue au nouveau propriétaire, l'ancien propriétaire est aussi tenu de payer l'impôt pour telle période. Voir **Véhicules dont l'Imposition a été Suspendue et qui Dépassent la Limitation des Miles Disponibles pour Utilisation**, ci-dessous.

Véhicules dont l'Imposition a été Suspendue et qui Dépassent la Limitation des Miles Disponibles pour Utilisation

Une fois qu'un véhicule dont l'imposition a été suspendue dépasse la limitation de miles disponibles, vous êtes passible de l'impôt. *La limitation de miles disponibles* veut dire l'utilisation d'un véhicule sur les routes publiques sur 5,000 miles ou moins (7,500 miles ou moins pour les véhicules agricoles). La limitation de miles disponibles s'applique au nombre total de miles parcourus par le véhicule pendant une période fiscale, sans se soucier du nombre de propriétaires.

Déclarez sur la ligne 2 du Formulaire 2290(FR) l'impôt pour la période fiscale entière. Veuillez ne pas remplir la Partie II du Formulaire 2290(FR), ni la Partie II de l'Annexe 1. Calculez l'impôt à la page 2 du Formulaire 2290(FR), en fonction du mois où le véhicule a été utilisé pour la première fois pendant cette période. Écrivez le mot "Amendée" en haut de la déclaration et le mois où la limitation de miles disponibles a été dépassée. Produisez le Formulaire 2290(FR) et l'Annexe 1 au plus tard le dernier jour du mois qui suit le mois où la limitation de miles disponibles a été dépassée.

Véhicules Agricoles

Un véhicule agricole est tout véhicule à moteur utilisé sur les routes qui est:

1. Utilisé (ou qui devrait très probablement être utilisé) essentiellement à des fins agricoles et
2. Immatriculé (en vertu des lois de l'État) comme véhicule à moteur utilisé sur les routes à des fins agricoles pendant toute la période fiscale. Le véhicule n'est tenu de porter aucune plaque d'immatriculation particulière, ou autre plaque particulière, indiquant son utilisation à des fins agricoles pour qu'il soit considéré comme véhicule agricole.

Un véhicule est utilisé essentiellement à des fins agricoles si plus de la moitié de l'utilisation totale du véhicule (en fonction des miles parcourus) pendant la période est à des fins agricoles (telles que définies ci-dessous).

Ne tenez pas compte du nombre de miles parcourus par le véhicule dans une ferme au moment de déterminer s'il a dépassé la limitation de 7,500 miles disponibles pour utilisation sur les routes. Assurez-vous de tenir des registres précis des miles parcourus par le véhicule dans une ferme.

Fins agricoles veut dire le transport de, ou à, une ferme d'un quelconque produit agricole, ou l'utilisation directe du véhicule dans la production agricole.

Produit agricole veut dire de quelconques articles agricoles ou horticoles, aliments, graines, engrais, animaux d'élevage, abeilles, volailles, animaux à fourrure, ou animaux sauvages. Un produit agricole ne comprend pas un produit qui a été changé au moyen d'un traitement visant à le transformer de son état naturel ou brut à un état plus développé.

Exemple. Le jus extrait des fruits et des légumes n'est pas un produit agricole aux fins de la suspension de l'imposition des véhicules agricoles.

Un véhicule est considéré comme étant utilisé à des fins agricoles s'il est utilisé dans une activité qui, de quelque façon qu'il soit, influe sur l'opération d'une ferme. Par exemple: le défrichage de terrains, la réparation de barrières ou de clôtures et de bâtiments de ferme, la construction de terrasses ou de fossés d'irrigation, le nettoyage d'outils et de machinerie agricole, et la peinture. Néanmoins, un véhicule n'est pas considéré comme étant utilisé à des fins agricoles s'il est utilisé à propos de certaines opérations, telles que la mise en conserve, la congélation, l'emballage, ou d'autres opérations de traitement ou de transformation.

Comment Payer l'Impôt

Il y a deux méthodes pour payer l'impôt.

- Par le Système de Paiements Électroniques de l'Impôt Fédéral (EFTPS, sigle en anglais).
- Par chèque ou mandat-poste en vous servant du Bordereau de Versement.



Vous devez payer l'impôt dû dans son intégralité au moment de produire le Formulaire 2290(FR). La possibilité de payer par acomptes provisionnels a été supprimée.

Comment Effectuer Votre Paiement

Par le Système EFTPS. L'usage du Système de Paiements Électroniques de l'Impôt Fédéral (également connu sous le sigle EFTPS en anglais) est facultatif, mais vous devez vous inscrire dans le système EFTPS avant de pouvoir vous en servir. Pour obtenir davantage de renseignements ou pour vous inscrire dans le système EFTPS, visitez le site Web du système EFTPS à la page Web www.eftps.gov ou appelez le 1-800-555-4477. Si vous vous servez du système EFTPS pour effectuer votre paiement, n'incluez pas le Bordereau de Versement. Veuillez envoyer le Formulaire 2290(FR) à l'*Internal Revenue Service, Cincinnati, OH 45999-0031*.

Effectuer les paiements à temps. Pour que les paiements à travers le système EFTPS arrivent dans les délais, vous devez démarrer la transaction au moins un jour ouvrable avant la date limite pour effectuer de tels paiements.

Par chèque ou mandat-poste. Si vous vous servez de cette méthode, vous devez aussi remplir le Bordereau de Versement. Voir **Bordereau de Versement** ci-dessous.

- N'envoyez pas d'argent comptant. Votre chèque ou mandat-poste doit être libellé à l'ordre de l'*"United States Treasury"* (Trésorerie des États-Unis). Écrivez votre nom, adresse, *EIN*, "Formulaire 2290(FR)", et la date (comme elle apparaît dans la case 3) sur votre paiement.
- Détachez le Bordereau de Versement et envoyez-le, accompagné du Formulaire 2290(FR), des deux copies de l'Annexe 1, et de votre paiement. Voir **Où Produire la Déclaration** à la page 8.
- Veuillez ne pas agraffer votre paiement au Bordereau de Versement ni au Formulaire 2290(FR).

Bordereau de Versement. Si vous n'avez pas reçu de Bordereau de Versement pré-imprimé, remplissez le Formulaire 2290-V(FR), Bordereau de Versement. Si vous faites remplir votre Formulaire 2290(FR) par un tiers, fournissez le Bordereau de Versement à ce dernier.

Case 1. Inscrivez votre *EIN*. Si vous n'avez pas d'*EIN*, voir la page 4.

Case 2. Inscrivez le montant que vous payez avec le Formulaire 2290(FR).

Case 3. Inscrivez la même date que vous avez inscrite sur la ligne 1 de la Partie I du Formulaire 2290(FR).

Case 4. Écrivez votre nom et adresse tels qu'ils apparaissent dans le Formulaire 2290(FR). Écrivez votre nom en lettres capitales.

Annexe 1 du Formulaire 2290(FR)

Remplissez les deux copies de l'Annexe 1 et produisez-les avec votre déclaration. Cette dernière pourrait être refusée par l'*IRS* si les deux copies de l'Annexe 1 ne sont pas comprises au moment de produire le Formulaire 2290(FR). Une copie de l'Annexe 1 sera tamponnée par l'*IRS* et vous sera retournée.

Note. Si vous voulez recevoir une copie de l'Annexe 1 d'une période fiscale précédente, vous devez la demander par écrit auprès de l'*Internal Revenue Service Center, Cincinnati, OH 45999-0031*.

Nom et adresse. Chaque fois que vous produisez l'annexe, écrivez votre nom et adresse sur l'Annexe 1 tels qu'ils apparaissent dans le Formulaire 2290(FR). Voir **Nom et Adresse** à la page 4.

Partie I. Inscrivez, selon sa catégorie, le *VIN* de chaque véhicule pour lequel vous déclarez l'impôt. Si vous avez besoin de davantage de place, joignez des listes à part. Ne manquez pas d'écrire votre nom et votre *EIN* sur chaque liste que vous incluez.

Partie II. Inscrivez le *VIN* de chaque véhicule pour lequel vous réclamez une suspension de l'imposition. Si vous avez besoin de davantage de place, joignez des listes à part. Ne manquez

pas d'écrire votre nom et votre *EIN* sur chaque liste que vous incluez.

Note. Plutôt que de remplir les Parties I et II de cette annexe, vous pouvez choisir de joindre une déclaration écrite à l'Annexe 1 qui répertorie chaque *VIN* selon sa catégorie. Vous devez inclure deux copies de chaque déclaration écrite. Ne manquez pas d'écrire votre nom et votre *EIN* sur toutes les déclarations que vous incluez.

Partie III. Remplissez-la de la façon suivante:

- Inscrivez sur la ligne **a** le nombre total de véhicules assujettis à l'impôt que vous avez déclarés dans les catégories **A** à **V** de la colonne **(3)** de la page 2 du Formulaire 2290(FR).
- Inscrivez sur la ligne **b** le nombre total de véhicules assujettis à l'impôt que vous avez déclarés dans la catégorie **W** de la colonne **(3)** de la page 2 du Formulaire 2290(FR).

Justificatif de paiement pour pouvoir faire immatriculer votre véhicule dans un État. Généralement, les États de ce pays exigent une preuve de paiement de l'impôt sur un véhicule quelconque assujetti à l'impôt avant d'immatriculer ledit véhicule.

Servez-vous d'une copie tamponnée de l'Annexe 1 comme justificatif de paiement au moment de:

- Faire immatriculer un quelconque véhicule dans l'État en question ou
- Faire entrer aux États-Unis un véhicule canadien ou mexicain.

Si vous n'avez pas la copie tamponnée sous la main, vous pouvez vous servir d'une photocopie de l'Annexe 1 du Formulaire 2290(FR), et les deux côtés de votre chèque annulé, comme justificatif de paiement.

Aucun justificatif de paiement n'est requis pour un véhicule qui a été acheté récemment si vous présentez à l'État une copie du reçu de vente indiquant que le véhicule a été acheté pendant les 60 derniers jours. Toutefois, vous devez produire une déclaration et payer l'impôt dû, quel qu'en soit le montant. Voir **Quand Faut-Il Produire le Formulaire?** à la page 3.

Un nombre limité d'États se sont mis d'accord pour participer à un autre programme relatif aux justificatifs de paiement avec l'*IRS*. Dans ces États-là, le Service de Véhicules à Moteur (*DMV*, sigle en anglais) expédiera votre déclaration à l'*IRS* si certaines conditions sont remplies. Si vous remettez votre Formulaire 2290(FR) (accompagné du paiement de l'impôt et du Bordereau de Versement) à votre *DMV* pour que ce dernier l'envoie à l'*IRS*, il n'est pas nécessaire de fournir d'autres justificatifs de paiement pour pouvoir faire immatriculer votre véhicule dans l'État. Mettez-vous en contact avec votre *DMV* local pour voir si votre État participe à ce programme.

Si vous remettez le Formulaire 2290(FR) au *DMV* pour que ce dernier le fasse suivre à l'*IRS*, ledit formulaire ne sera pas considéré comme ayant été déclaré jusqu'à ce que l'*IRS* le reçoive. Vous êtes passible de toute pénalité ou tout intérêt si le formulaire est égaré par le *DMV* ou déclaré tardivement.

Tiers Autorisé

Si vous souhaitez autoriser un employé de votre entreprise, un consultant en matière d'impôts, ou autre tiers à discuter de votre Formulaire 2290(FR) avec l'*IRS*, cochez la case **Oui** dans la section du Formulaire 2290(FR) qui s'intitule **Tiers autorisé**. Inscrivez également le nom et le numéro de téléphone de celui ou celle que vous avez désigné(e) comme tiers autorisé, ainsi que les cinq numéros que ce(tte) dernier(e) a indiqués comme étant son numéro d'identification personnel (également connu sous le sigle *PIN*, en anglais). Cette autorisation ne s'applique qu'à la déclaration d'impôt sur laquelle elle se trouve.

En cochant la case **Oui**, vous autorisez l'*IRS* à téléphoner à la personne désignée comme tiers autorisé afin d'obtenir des réponses à des questions portant sur les renseignements que vous avez déclarés sur le Formulaire 2290(FR). De plus, vous permettez au tiers autorisé de:

- Échanger des renseignements relatifs au Formulaire 2290(FR) avec l'*IRS* et

• Demander et recevoir des renseignements fiscaux écrits au sujet du Formulaire 2290(FR), incluant des copies de notifications, de la correspondance, et des transcriptions de compte.

Cette autorisation ne permet pas au tiers autorisé de vous engager à quoi que ce soit (par exemple, à payer un impôt supplémentaire), ni à vous représenter devant l'IRS. Si vous souhaitez étendre l'autorité du tiers, référez-vous à la Publication 947, *Practice Before the IRS and Power of Attorney* (Représentation Devant l'IRS et la Procuration), en anglais.

L'autorisation sera périmée automatiquement dans un délai d'un an à partir de la date limite (sans tenir compte d'extensions) pour déclarer le Formulaire 2290(FR). Si vous ou votre tiers autorisé souhaitez révoquer cette autorisation, envoyez une déclaration écrite de révocation à l'*Internal Revenue Service Center, Cincinnati, OH 45999*. Reportez-vous à la Publication 947 pour de plus amples renseignements.

Signature

Veillez signer la déclaration. Si vous produisez une déclaration sans l'avoir signée, cette dernière vous sera retournée pour que vous y apposiez votre signature. Une déclaration sans signature n'est pas considérée comme ayant été dûment déclarée.

Où Produire la Déclaration

Envoyez le Formulaire 2290(FR) à:

Le Formulaire 2290(FR) **avec**
paiement complet

Internal Revenue Service
P.O. Box 105421
Atlanta, GA 30348-5421

Le Formulaire 2290(FR) **sans**
paiement du montant dû ou utilisant
le système *EFTPS* pour payer

Internal Revenue Service
Cincinnati, OH 45999-0031

Services de Livraison Privés

Vous pouvez vous servir de certains services de livraison privés désignés par l'IRS pour remplir la condition de produire votre déclaration, de même que payer l'impôt dû, dans les délais. Les services de livraison privés en question n'incluent que ceux qui suivent:

- *DHL Express (DHL): DHL Same Day Service, DHL Next Day 10:30 am, DHL Next Day 12:00 pm, DHL Next Day 3:00 pm et DHL 2nd Day Service.*
- *Federal Express (FedEx): FedEx Priority Overnight, FedEx Standard Overnight, FedEx 2Day, FedEx International Priority, et FedEx International First.*
- *United Parcel Service (UPS): UPS Next Day Air, UPS Next Day Air Saver, UPS 2nd Day Air, UPS 2nd Day Air A.M., UPS Worldwide Express Plus, et UPS Worldwide Express.*

Le service de livraison privé peut vous indiquer comment obtenir des preuves écrites de la date de mise à la poste.



Les services de livraison privés ne peuvent pas livrer aux boîtes postales. Vous devez vous servir du Service postal des États-Unis pour envoyer n'importe quel article de courrier à une adresse qui inclut une boîte postale de l'IRS.

Tenue de Registres

Gardez tous les registres et documents des véhicules assujettis à l'impôt qui ont été utilisés sur les routes des États-Unis et qui ont été immatriculés à votre nom, pendant au moins 3 ans après la date limite pour payer l'impôt, ou la date où l'impôt est payé, selon ce qui se produit en dernier. Ces registres doivent toujours être disponibles au contrôle de l'IRS. Nous vous suggérons également de garder des copies de toutes les déclarations et annexes que vous avez produites. Gardez vos registres même si un véhicule n'est immatriculé à votre nom que pendant une courte période de temps. Si l'imposition d'un véhicule à moteur utilisé sur les routes est suspendue pendant

une période parce que l'utilisation du véhicule sur les routes publiques pendant ladite période n'a pas dépassé 5,000 miles (7,500 miles pour les véhicules agricoles), le propriétaire du véhicule doit garder les registres pendant au moins 3 ans après la fin de la période à laquelle la suspension se rapporte.

Les registres pour chaque véhicule devraient montrer ce qui suit:

1. Une description détaillée du véhicule, incluant le numéro d'identification du véhicule (également connu sous le sigle *VIN*, en anglais).

2. Le poids des chargements transportés par le véhicule conformément à la norme établie par tout État dans lequel le véhicule est immatriculé ou tenu d'être immatriculé.

3. La date où vous avez acquis le véhicule et le nom et l'adresse de celui ou celle qui vous l'a vendu.

4. Le premier mois de chaque période dans laquelle le véhicule a été utilisé à des fins fiscales et tout mois précédent où le véhicule a été utilisé pendant la période alors qu'il était immatriculé à votre nom, avec des preuves montrant que l'utilisation précédente n'a pas été imposable.

5. La date où le véhicule a été vendu ou transféré et le nom et l'adresse de celui ou celle qui l'a acheté ou à qui le véhicule a été transféré. Si le véhicule n'a pas été vendu, les registres doivent expliquer comment et quand vous vous êtes défait de ce dernier.

6. Si le véhicule est suspendu de l'imposition, tenez un registre des miles parcourus sur les routes. S'il s'agit d'un véhicule utilisé à des fins agricoles, tenez des registres exacts des miles qu'a parcourus le véhicule dans une ferme. Voir **Partie II. Déclaration en Vue d'une Suspension de l'Imposition** à la page 6.

Comment Obtenir des Formulaires et des Publications

Ordinateur Personnel

Vous pouvez vous mettre en contact avec l'IRS 24 heures par jour, 7 jours par semaine, sur la page Web www.irs.gov pour:

- Télécharger des formulaires, des instructions, et des publications disponibles.
- Commander des produits publiés par l'IRS en ligne.
- Parcourir des publications disponibles en ligne, les cherchant par sujet ou par mot-clé.
- Nous envoyer vos commentaires ou demander notre aide au moyen du courriel (*e-mail*).
- Vous abonner et recevoir des nouvelles fiscales tant au niveau local que national au moyen du système de courrier électronique.

CD (Disque compact)

Commandez la Publication 1796, *IRS Tax Products CD* (CD de Produits Fiscaux de l'IRS), en anglais, et obtenez:

- Des formulaires, des instructions et des publications pour l'année actuelle.
- Des formulaires, des instructions et des publications d'années précédentes.
- Des formulaires fiscaux fréquemment demandés que vous pouvez remplir par voie électronique, imprimer et remettre à l'IRS et que vous pouvez garder dans votre dossier.
- L'*Internal Revenue Bulletin* (Le Bulletin des Services d'Impôts sur le Revenu).

Vous pouvez acheter le CD sur Internet sur la page Web suivante: www.irs.gov/cdorders du *National Technical Information Service* (Service National d'Information Technique ou *NTIS*, sigle en anglais) au prix de \$25 (pas de frais de manutention) ou vous pouvez appeler le 1-877-*CDFORMS* (1-877-233-6767) pour acheter le CD au prix de \$25 (plus \$5 de frais de manutention).

Téléphone

Veillez appeler le 1-800-*TAX-FORM* (1-800-829-3676) pour commander des formulaires, des instructions et des publications tant que pour l'année actuelle que pour des

années précédentes. Vous devriez recevoir les documents commandés dans un délai de 10 jours.

Service au Comptoir

Vous pouvez vous procurer certains des formulaires, des instructions, et des publications les plus couramment demandés dans de nombreux bureaux de l'IRS, bureaux de poste et bibliothèques. Certains bureaux de municipalités et de comtés, sociétés de crédit mutuel, épiceries, magasins de fournitures de bureau et centres de photocopies ont un large choix de formulaires d'impôts reproductibles qui peuvent être photocopiés et imprimés à partir d'un CD.

Formulaires d'une Période Précédente

Si vous avez besoin d'un Formulaire 2290(FR) pour une période fiscale antérieure à juillet 2006, précisez la période précédente. Par exemple, pour commander le Formulaire 2290(FR) pour un véhicule assujéti à l'impôt utilisé pour la première fois en janvier 2006, précisez que la déclaration correspond à la période du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006. Demandez le Formulaire 2290, en anglais, pour déclarer l'impôt sur des véhicules utilisés avant le mois de juillet 2005 car le Formulaire 2290(FR) était jusque-là indisponible.

Centre de Renseignements Téléphoniques sur le Formulaire 2290(FR)

Vous pouvez obtenir une aide immédiate pour résoudre vos questions au sujet du Formulaire 2290(FR) en appelant le centre de renseignements téléphoniques sur le Formulaire 2290(FR). Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi, de 8:00 a.m. à 6:00 p.m., heure standard de l'est. Sachez que ce service est disponible en anglais seulement.

Si vous appelez...	servez-vous ALORS du numéro..
des États-Unis	1-866-699-4096 (appel gratuit)
du Canada ou du Mexique	859-669-5733 (l'appel n'est pas gratuit)

L'assistant aura accès aux renseignements sur votre compte fiscal liés au Formulaire 2290(FR). Ayez en main votre Formulaire 2290(FR) et les informations sur la production de ce dernier quand vous appellerez. Pour avoir des réponses à vos questions concernant d'autres formulaires qui ont été déclarés, des impôts déjà payés, etc., veuillez appeler le 1-800-829-1040 pour les déclarations d'impôt d'un particulier ou le 1-800-829-4933 pour les déclarations d'impôt d'une société. Sachez que ce service est disponible en anglais seulement.

Problèmes Fiscaux Non Résolus

Si vous n'avez pas pu résoudre un problème fiscal de manière satisfaisante auprès de l'IRS, vous devriez vous mettre en contact avec le Défenseur des Contribuables (*Taxpayer Advocate*). Ce dernier représente de manière indépendante les intérêts du contribuable vis-à-vis de l'IRS, en protégeant les droits des contribuables et en résolvant les problèmes qui n'ont pas pu être réglés par les voies habituelles.

Quoique le Défenseur des Contribuables ne puisse changer la loi fiscale, ni prendre des décisions d'ordre technique, il peut en effet éclaircir des malentendus résultant de vos contacts précédents avec l'IRS et assurer que votre cas soit réexaminé de façon complète et impartiale.

Votre Défenseur des Contribuables personnel écoutera ce que vous avez à dire et travaillera avec vous pour répondre à vos préoccupations. Vous pouvez vous attendre à ce que le défenseur des contribuables:

- Vous fasse regarder sous un nouveau jour un problème qui vient de se présenter ou un problème qui n'a pas encore été résolu.
- Ne tarde pas à accuser réception de votre demande.

- Vous fournisse le nom et le numéro de téléphone de celui ou celle qui sera chargé(e) de votre cas.
- Vous tienne au courant de la progression du cas.
- Fixe des dates précises pour les mesures qui seront prises.
- Parvienne à une résolution rapide.
- Vous fournisse un service courtois.

Au moment de vous mettre en contact avec le Défenseur des Contribuables, vous devrez fournir les renseignements qui suivent:

- Votre nom, adresse, et numéro d'identification d'employeur (EIN).
- Le nom et l'adresse d'une personne-contact autorisée et les heures où elle est disponible.
- La sorte de déclaration d'impôt et l'année fiscale ou les années fiscales dont il s'agit.
- Une description détaillée du problème.
- Les tentatives précédentes pour résoudre le problème et le bureau qui avait été contacté.
- Une description des difficultés auxquelles vous faites face (si applicable).

Vous pouvez communiquer avec un Défenseur des Contribuables en composant sans frais le 1-877-777-4778. Les personnes ayant accès à un appareil TTY/TDD peuvent appeler le 1-800-829-4059 et demander qu'un Défenseur des Contribuables leur prête assistance. Si vous préférez, vous pouvez appeler, écrire ou faxer au bureau du Défenseur des Contribuables le plus proche de chez vous. Reportez-vous à la Publication 1546, *The Taxpayer Advocate Service of the IRS* (Le Service du Défenseur des Contribuables du Service d'Impôts sur le Revenu), en anglais, pour voir une liste des adresses des défenseurs des contribuables et leurs numéros de télécopieur (fax).

Notification sur la Loi sur la Confidentialité des Renseignements Fiscaux et la Loi Visant à Réduire les Formalités Administratives.

Nous demandons les renseignements qui sont exigés dans ce formulaire pour faire exécuter les lois qui régissent la perception des impôts sur le revenu des États-Unis. La section 4481 du Code exige que l'utilisation de certaines sortes de véhicules à moteur sur les routes soit assujéti à l'impôt. Il est fait usage du Formulaire 2290(FR) pour calculer le montant de l'impôt dont vous êtes redevable. La section 6011 exige que vous fournissiez les renseignements demandés. La section 6109 exige que vous fournissiez votre numéro d'identification de contribuable (TIN). Les informations fournies dans ce formulaire peuvent être partagées avec le Département de Justice pour des procès civils et criminels, de même qu'avec des villes, des États et le district fédéral de Columbia en vue de les aider à appliquer leurs lois fiscales respectives. Il se peut aussi que nous divulguions les renseignements contenus dans ce formulaire à d'autres pays en vertu d'un traité fiscal, à des agences fédérales ou d'État pour faire respecter des lois criminelles n'ayant pas trait aux impôts, ou à des agences fédérales chargées de faire respecter la loi et à des services de renseignements pour lutter contre le terrorisme. Si vous manquez de fournir ces renseignements en respectant les délais prescrits par la loi fiscale, vous serez peut-être tenu de verser des pénalités et des intérêts.

Vous n'êtes tenu de fournir les renseignements demandés dans un formulaire d'impôt qui est soumis à la Loi visant à réduire les formalités administratives que si le formulaire porte un numéro de contrôle valide de l'*Office of Management and Budget* (Le Bureau d'Administration et de Budget, connu également sous son sigle en anglais, OMB). Les livres et les registres qui ont à voir avec ce formulaire ou ses instructions devront être gardés tant que son contenu pourra être utilisé dans l'administration d'une quelconque loi fédérale fiscale. En général, les formulaires d'impôt et n'importe quels renseignements y afférents sont confidentiels, tel que le stipule la section 6103 du Code.

Le temps qu'il faut pour remplir et produire le Formulaire 2290(FR) et l'Annexe I variera selon les circonstances

individuelles de chaque contribuable. Le temps prévu, en moyenne, est le suivant: **Tenue de registres**, 37 heures et 4 minutes; **Étudier la loi ou le formulaire**, 24 minutes; **Préparer, copier, et envoyer le formulaire à l'IRS**, 1 heure et 1 minute.

Si vous souhaitez faire des commentaires sur l'exactitude des temps prévus ou si vous avez des suggestions pour que ce formulaire soit plus simple, vous pouvez écrire à l'*Internal*

Revenue Service, Tax Products Coordinating Committee, SE:W:CAR:MP:T:T:SP, 1111 Constitution Ave. NW, IR-6406, Washington, DC 20224. N'envoyez pas le Formulaire 2290(FR) à cette adresse. Au lieu de cela, voir **Où Produire la Déclaration** à la page 8.

Tables d'Impôt pour les Périodes Partielles (pour les véhicules qui ont été utilisés pour la première fois après le mois de juillet de la période)



Le taux d'imposition réduit ne s'applique plus aux véhicules canadiens/mexicains. Les contribuables déclarant des véhicules canadiens ou mexicains doivent se reporter à la Table I.

- Repérez la ligne de catégorie pour le véhicule sur la **Table I** ou la **Table II**. Les catégories se trouvent sur la table du **Calcul de l'Impôt** sur la page **2** du Formulaire 2290(FR).
- Repérez le mois où le véhicule a été utilisé pour la première fois sur les routes publiques.
- Lisez la colonne jusqu'à ce que vous trouviez le montant où la ligne de catégorie et la colonne de mois s'entrecroisent. Ce montant indique l'impôt dû.
- Inscrivez le montant dans la colonne **2** de la page **2** du Formulaire 2290(FR).

Table I Véhicules Sauf Forestiers (inscrivez dans la colonne 2(a))

CATÉGORIE	AOÛT (11)	SEPT (10)	OCT (9)	NOV (8)	DÉC (7)	JAN (6)	FÉV (5)	MARS (4)	AVR (3)	MAI (2)	JUIN (1)
A	\$ 91.67	\$ 83.33	\$ 75.00	\$ 66.67	\$ 58.33	\$ 50.00	\$ 41.67	\$ 33.33	\$ 25.00	\$16.67	\$ 8.33
B	111.83	101.67	91.50	81.33	71.17	61.00	50.83	40.67	30.50	20.33	10.17
C	132.00	120.00	108.00	96.00	84.00	72.00	60.00	48.00	36.00	24.00	12.00
D	152.17	138.33	124.50	110.67	96.83	83.00	69.17	55.33	41.50	27.67	13.83
E	172.33	156.67	141.00	125.33	109.67	94.00	78.33	62.67	47.00	31.33	15.67
F	192.50	175.00	157.50	140.00	122.50	105.00	87.50	70.00	52.50	35.00	17.50
G	212.67	193.33	174.00	154.67	135.33	116.00	96.67	77.33	58.00	38.67	19.33
H	232.83	211.67	190.50	169.33	148.17	127.00	105.83	84.67	63.50	42.33	21.17
I	253.00	230.00	207.00	184.00	161.00	138.00	115.00	92.00	69.00	46.00	23.00
J	273.17	248.33	223.50	198.67	173.83	149.00	124.17	99.33	74.50	49.67	24.83
K	293.33	266.67	240.00	213.33	186.67	160.00	133.33	106.67	80.00	53.33	26.67
L	313.50	285.00	256.50	228.00	199.50	171.00	142.50	114.00	85.50	57.00	28.50
M	333.67	303.33	273.00	242.67	212.33	182.00	151.67	121.33	91.00	60.67	30.33
N	353.83	321.67	289.50	257.33	225.17	193.00	160.83	128.67	96.50	64.33	32.17
O	374.00	340.00	306.00	272.00	238.00	204.00	170.00	136.00	102.00	68.00	34.00
P	394.17	358.33	322.50	286.67	250.83	215.00	179.17	143.33	107.50	71.67	35.83
Q	414.33	376.67	339.00	301.33	263.67	226.00	188.33	150.67	113.00	75.33	37.67
R	434.50	395.00	355.50	316.00	276.50	237.00	197.50	158.00	118.50	79.00	39.50
S	454.67	413.33	372.00	330.67	289.33	248.00	206.67	165.33	124.00	82.67	41.33
T	474.83	431.67	388.50	345.33	302.17	259.00	215.83	172.67	129.50	86.33	43.17
U	495.00	450.00	405.00	360.00	315.00	270.00	225.00	180.00	135.00	90.00	45.00
V	504.17	458.33	412.50	366.67	320.83	275.00	229.17	183.33	137.50	91.67	45.83

Table II Véhicules Forestiers (inscrivez dans la colonne 2(b))

A	\$ 68.75	\$ 62.49	\$ 56.25	\$ 50.00	\$ 43.74	\$ 37.50	\$ 31.25	\$ 24.99	\$ 18.75	\$12.50	\$ 6.24
B	83.87	76.25	68.62	60.99	53.37	45.75	38.12	30.50	22.87	15.24	7.62
C	99.00	90.00	81.00	72.00	63.00	54.00	45.00	36.00	27.00	18.00	9.00
D	114.12	103.74	93.37	83.00	72.62	62.25	51.87	41.49	31.12	20.75	10.37
E	129.24	117.50	105.75	93.99	82.25	70.50	58.74	47.00	35.25	23.49	11.75
F	144.37	131.25	118.12	105.00	91.87	78.75	65.62	52.50	39.37	26.25	13.12
G	159.50	144.99	130.50	116.00	101.49	87.00	72.50	57.99	43.50	29.00	14.49
H	174.62	158.75	142.87	126.99	111.12	95.25	79.37	63.50	47.62	31.74	15.87
I	189.75	172.50	155.25	138.00	120.75	103.50	86.25	69.00	51.75	34.50	17.25
J	204.87	186.24	167.62	149.00	130.37	111.75	93.12	74.49	55.87	37.25	18.62
K	219.99	200.00	180.00	159.99	140.00	120.00	99.99	80.00	60.00	39.99	20.00
L	235.12	213.75	192.37	171.00	149.62	128.25	106.87	85.50	64.12	42.75	21.37
M	250.25	227.49	204.75	182.00	159.24	136.50	113.75	90.99	68.25	45.50	22.74
N	265.37	241.25	217.12	192.99	168.87	144.75	120.62	96.50	72.37	48.24	24.12
O	280.50	255.00	229.50	204.00	178.50	153.00	127.50	102.00	76.50	51.00	25.50
P	295.62	268.74	241.87	215.00	188.12	161.25	134.37	107.49	80.62	53.75	26.87
Q	310.74	282.50	254.25	225.99	197.75	169.50	141.24	113.00	84.75	56.49	28.25
R	325.87	296.25	266.62	237.00	207.37	177.75	148.12	118.50	88.87	59.25	29.62
S	341.00	309.99	279.00	248.00	216.99	186.00	155.00	123.99	93.00	62.00	30.99
T	356.12	323.75	291.37	258.99	226.62	194.25	161.87	129.50	97.12	64.74	32.37
U	371.25	337.50	303.75	270.00	236.25	202.50	168.75	135.00	101.25	67.50	33.75
V	378.12	343.74	309.37	275.00	240.62	206.25	171.87	137.49	103.12	68.75	34.37